

## CHAPITRE XIII

## LA FAMILLE HENCKÉ-SERVAIS

Après avoir résidé quelque temps au duché de Luxembourg — en l'espèce à Hesperange où il avait loué une maison en 1765 — H.A. Hencke transféra son domicile à Schleiden, terre qui, avec Cronenburg et Niedermanderscheid, formait une des 3 terres franches du Nord-Est du duché où la Réforme luthérienne comptait depuis le 16ème siècle des adhérents<sup>1</sup>\*)).

Comparés à la totalité des habitants de la province de Luxembourg, les protestants concentrés dans ces trois régions ne formaient qu'une infime partie de la population mais, aux yeux des pouvoirs publics, trop nombreuse, comme le prouvent les édits et ordonnances pris contre les «hérétiques» et dont les mesures étaient aussi draconiennes que, en l'occurrence, mollement exécutées.

En mai 1766, Hencke, par le ministère de l'avocat Huberty, saisit J. M. Heynen — depuis trois ans procureur général du Conseil Provincial — d'une demande tendant à obtenir l'autorisation d'établir à Luxembourg «le centre de son négoce et d'y fonder des manufactures qui exerceront une influence heureuse sur le bien-être général et même sur la moralité des populations.» Prévoyant les objections concernant ses croyances, Hencke promettait de se conduire «avec la plus entière discrétion» dans un pays où «la religion n'avait jamais fait l'objet de la moindre discussion et n'avait donc à redouter aucune tentative et propagande contre elle». Enfin le suppliant déclarait ne vouloir solliciter «ni son admission dans un corps de métier, ni la jouissance des privilèges bourgeois».

Dès que, par suite d'une indiscretion, la demande de Hencke fut connue du public, les Justicier et Echevins de la ville de Luxembourg s'adressèrent le 13. 10. 1766 au procureur général pour s'opposer à la prise en considération de la requête.

---

\*) Mention nons p.m. le Pays Gaumais qui avait accueilli pendant quelque temps des calvinistes venant de Sedan<sup>1bis</sup>).